

ETAIENT PRESENTS :

Représentants l'employeur :

Mr PEYCELON
Mme TAULEMESSE M.J.

Titulaires salariés:

Mmes LORIEUX B.
PEZEROVIC S.
VISSAC C.

Mrs. COUSTON O.
LEYDIER S.
MALHOMME P.

Suppléants salariés :

Mmes VEROT F.
DUGUA C.
MEYSONNET D.

Suppléants cadres :

Mr MARION J.

Excusés :

Mme GELLET MARTINOL C.
FARGIER M.C
DELPIC J.
Mrs REYMOND F.
BONNEFILLE D.

Directeur invité :

Mr HABOUZIT P.

Invité :

Délégués syndicaux :

Mr PROVOST N.
Mme VISSAC C.

Début de séance 14h07

Le procès-verbal de la réunion du CSE du 12 Mars 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du CSE du 12 Mars 2019.

Commission économique et sociale :

QUESTIONS CGT/FO

Question 1 : Qu'en est-il de la proposition d'un vigile afin d'assurer la sécurité des salariés et des personnes accueillies aux 2 sites de tremplin ?

Question 2 : Concernant le travail en doublure est-il possible d'envisager que les salariés travaillant de manière isolée (la nuit entre autres) puissent être doublés lors des périodes agitées ou lorsque des événements indésirables et des incidents se répètent sur une période concentrée?

Question 3 : Sur le sujet de la protection du Travailleur Isolé nous avons évoqué la proposition d'un DATI qui est un boîtier d'appel d'urgence. Vous êtes vous renseigné et quand pensez-vous le mettre en place? Quelles seront les personnes qui seront contactées en cas d'urgence ? Quel est le temps nécessaire pour une astreinte afin d'intervenir de nuit comme de jour ?

Question 4 : Pour le site de la passerelle ont été préconisées la création d'un sas d'accueil mettant en sécurité les personnels administratifs tout comme le public accueilli, ainsi qu'une caméra à l'entrée. Qu'en est-il des possibilités de mise en place de ces moyens de protection des salariés? Dans quel délai cela vous semble t'il envisageable ?

Question 5 : Au vue des situations rencontrées ces derniers mois, une réflexion sur l'accueil et la formation des remplaçants et les protocoles d'urgence semblerait pertinente à mettre en place. Quelles sont les propositions que vous pouvez faire ?

Question 6 : Certains salariés font la demande de cours de self-défense. Que peut-il leur être proposé ? Dans quel délai ?

Question 7 : Une formation axée sur la psychiatrie pourrait être intéressante afin de répondre au mieux à la problématique des usagers. Que pouvez-vous proposer ? Dans quel délai ?

Question 8 : Un groupe de travail a été constitué à Tremplin afin de réfléchir sur les protocoles de sécurité pour le personnel. Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion. Merci de le faire parvenir au CSE.

Question 9 : Avez-vous fait appel au référent sécurité du commissariat ? Est-il déjà venu sur Tremplin ? Sinon quand prévoyez-vous de prendre contact avec lui afin qu'il puisse venir à votre rencontre?

Question 10 : Quand comptez vous reverser le reliquat des œuvres sociales du TREMPLIN au CSE (reliquat au 1^{er} janvier 2018)

Question 11 : Pouvez-vous acquitter rapidement du versement de la participation du TREMPLIN qui n'a pas été versée depuis Janvier 2018 et le début de l'année 2019 ?

Question 1 : Qu'en est-il de la proposition d'un vigile afin d'assurer la sécurité des salariés et des personnes accueillies aux 2 sites de tremplin ?

La proposition n'est pas retenue. Mr HABOUZIT rapporte que le personnel trouve que cette solution n'est pas envisageable par rapport à l'image que ça pourrait renvoyer à la population accueillie.

Remarque de N. PROVOST sur l'évolution de la population accueillie. On se retrouve avec une population de plus en plus violente, présentant des troubles psychiatriques assez sévères. Mr HABOUZIT note en effet qu'il y a une évolution.

Sonia PEYZEROVIC : Y'a-t-il eu d'autres propositions apportées par les éducateurs ?

Question 2 : Concernant le travail en doublure est-il possible d'envisager que les salariés travaillant de manière isolée (la nuit entre autres) puissent être doublés lors des périodes agitées ou lorsque des événements indésirables et des incidents se répètent sur une période concentrée?

Réponse du directeur de TREMPLIN : Solutions mises en place tant pour les veilleurs de nuit que pour ceux qui travaillent tôt le matin.

Il s'agit de mettre moins de personnel sur la fin de l'après-midi pour faire une doublure de 6h30 à 8h30.

Question 3 : Sur le sujet de la protection du Travailleur Isolé nous avons évoqué la proposition d'un DATI qui est un boîtier d'appel d'urgence. Vous êtes vous renseigné et quand pensez-vous le mettre en place? Quelles seront les personnes qui seront contactées en cas d'urgence ? Quel est le temps nécessaire pour une astreinte afin d'intervenir de nuit comme de jour ?

Réponse du directeur de TREMPLIN : En cours – devis + renseignement APAVE + convention police. Un devis pour le boîtier DATI est en cours. Un devis pour l'amélioration de l'éclairage extérieur avec des détecteurs de présence.

Le boîtier DATI sera mise en place pour le personnel de nuit comme de jour.

En ce qui concerne la mise en place du DATI : Le temps nécessaire d'intervention doit être au maximum de 30 mn en ce qui concerne le personnel d'astreinte.

Question 4 : Pour le site de la passerelle ont été préconisées la création d'un sas d'accueil mettant en sécurité les personnels administratifs tout comme le public accueilli, ainsi qu'une caméra à l'entrée. Qu'en est-il des possibilités de mise en place de ces moyens de protection des salariés? Dans quel délai cela vous semble t'il envisageable ?

Réponse du directeur de TREMPLIN : Préconisations non retenues – d'autres solutions envisagées.

Les membres du CSE demandent quels types de solutions sont alors envisagés ?

- Création d'une barrière symbolique à hauteur de taille. Mise en place d'une alarme électrique dans les bureaux. Les devis sont en cours.

- Séparation des salles d'attente : une pour les personnes en insertion, une pour les accueils d'urgence.

Les membres du CSE posent la question de savoir s'il y a toujours du personnel dans les bureaux ?

Question de Betty LORIEUX : « Est-ce que les salariés présents à l'accueil se satisfont de ces mesures ? »

Réponse du directeur de TREMPLIN : Ces mesures ont été prises en concertation avec les secrétaires à l'accueil.

Question de Sonia PEZEROVIC : « Vous, en tant que directeur, pensez vous que ces mesures soient satisfaisantes et suffisantes pour protéger vos salariés ? »

Réponse du directeur de TREMPLIN : Oui.

Question de Stéphane LEYDIER concernant l'invitation à la réunion du protocole prévention qu'il n'a pas reçu ?

La prochaine réunion se tiendra le 25 Juin à 9h. Bilan sur les mesures à mettre en place.

Question de P. MALHOMME : « Est-ce du ressort des secrétaires de faire l'accueil ? »

Réponse du directeur de TREMPLIN : Les éducateurs ont fait le choix de ne pas faire l'accueil des personnes accueillies.

Affichage d'une chartre de savoir être.

C. AURAND aborde la question de la solitude des personnels administratifs qui font l'accueil des usagers, du manque de communication. Elles n'ont pas d'instance où déposer leur ressenti.

L'on remarque qu'il y a un glissement des tâches.

Réponse du directeur de TREMPLIN : Ce n'est pas un glissement des tâches, c'est une façon pour le personnel d'exercer sa mission.

Question 5 : Au vue des situations rencontrées ces derniers mois, une réflexion sur l'accueil et la formation des remplaçants et les protocoles d'urgence semblerait pertinente à mettre en place. Quelles sont les propositions que vous pouvez faire ?

Réponse du directeur de TREMPLIN : Les protocoles sont accessibles et affichés. Ils seront complétés par les nouvelles mesures.

Question 6 : Certains salariés font la demande de cours de self-défense. Que peut-il leur être proposé ? Dans quel délai ?

Prise de contact avec des spécialistes de l'Aïkido pour une intervention de 2 heures tous les 6 mois par exemple.

Question 7 : Une formation axée sur la psychiatrie pourrait être intéressante afin de répondre au mieux à la problématique des usagers. Que pouvez-vous proposer ? Dans quel délai ?

Réponse du directeur de TREMPLIN : Un temps de travail est fait en commun avec l'équipe mobile de psychiatrie. Une fois par mois.

Mr HABOUZIT va demander un bilan.

Question 8 : Un groupe de travail a été constitué à Tremplin afin de réfléchir sur les protocoles de sécurité pour le personnel. Un compte-rendu est rédigé à l'issue de chaque réunion. Merci de le faire parvenir au CSE.

Réponse du directeur de TREMPLIN : Le compte-rendu de la première réunion a été transmis – le compte-rendu de la seconde réunion n'a pas été prévu – le compte-rendu de la réunion du 2 avril sera disponible.

Nous rappelons que le compte rendu du Protocole Prévention doit être envoyé au CSSCT et au référent sécurité «s.leydier@asea43.org »

Question 9 : Avez-vous fait appel au référent sécurité du commissariat ? Est-il déjà venu sur Tremplin ? Sinon quand prévoyez-vous de prendre contact avec lui afin qu'il puisse venir à votre rencontre ?

Réponse du directeur : Nous sommes en lien avec le colonel de gendarmerie et une réunion d'information relative à la sécurité dans les établissements est organisée au cours du mois d'avril. Les contacts seront réactivés à ce moment-là.

La directrice générale demande que ce soit le référent de la police national, Mr BAROU qui intervienne car il a déjà émis des préconisations sur les 3 autres pôles de l'ASEA.

Question 10 : Quand comptez vous reverser le reliquat des œuvres sociales du TREMPLIN au CSE (reliquat au 1^{er} janvier 2018).

Réponse du directeur : Nous ne savions pas comment faire.

Les membres du CSE demandent à ce que le reliquat de 754.52 euros soit versé par chèque.

Question 11 : Pouvez-vous acquitter rapidement du versement de la participation du TREMPLIN qui n'a pas été versée depuis Janvier 2018 et le début de l'année 2019 ?

Les membres du CSE demandent à ce que la participation de l'employeur d'un montant de 15 829 euros pour l'année 2018 soit versée le plus rapidement possible. Nous avons transmis un RIB à Mr HABOUZIT pour qu'il s'acquitte, de plus des cotisations, de Janvier, Février, Mars, Avril 2019.

ANIMATIONS SOCIALES ET CULTURELLES :

Bilan des appartements : MAEVA : changement de banquette, matelas et oreillers.

ANTINEA : Grand besoin de rafraîchissement. Les stores de la loggia vont être changés.

Commission Appartement : pour le 2^{ème} tour nous avons eu 20 demandes en plus. L'EDELWEISS est loué tout le mois d'Août.

QUESTIONS DIVERSES :

- Nous faisons la demande que les professionnels de MEYMAC et TREMPLIN est une carte professionnelle. Mme TAULEMESSE nous demande de passer par les chefs de service des établissements.
- Question sur les commissions techniques : C'est une invitation, pas une obligation, c'est donc imputable sur les heures de délégation.
- Question de C. AURAND sur le devenir du contrat aidé dont le terme est en JUIN.

Réponse du directeur de TREMPLIN : La décision n'est pas prise.

Pour C. AURAND cette personne a bien fait son travail. Au terme de ce contrat, s'il n'est pas reconduit, il n'y aura qu'une personne pour assurer le suivi des appartements, ce qui représente un travail colossal.

- Nomination d'un référent « harcèlement sexuel et agissements sexistes » : Christine MIALON a accepté cette nomination. Les membres du CSE doivent aussi nommer une personne.
- Prise de parole de Mr PEYCELON qui souhaite revenir sur les problèmes de management de Mr HABOUZIT.

Mr HABOUZIT a été convoqué par la direction générale et le Conseil d'administration en ce qui concerne sa façon de manager les salariés de l'établissement.

Nous revenons sur les fiches d'incident qui le concerne.

Mr HABOUZIT ne semble pas au courant des faits alors qu'il a été convoqué le jour avant pour ce problème et que ces faits ont été abordés dans le PV de Mars.

Mme TAULEMESSE demande à ce que la communication et le dialogue soient rétablis et que chacun puisse en parler. Les membres du CSE demandent à ce qu'une médiation soit faite car la situation est trop grave pour que la parole des salariés se libère.

Mr PEYCELON explique que la situation au TREMPLIN a été prise en compte très vite, que lors de la convocation de Mr HABOUZIT des obligations lui ont été posées :

- Le directeur de TREMPLIN a une semaine pour répondre au bureau et à la Direction Générale sur les différents points abordés.

Fin de séance à 17h00.

Comité Social et Economique Procès-verbal
Réunion du 9 AVRIL 2019 Approuvé le :
Nombre de pages : Documents mis en annexe :

	Rédacteur	Approbateur	Approbateur
Nom			
Fonction			
Visa			

Destinataires		Pour information	P
Noms	Fonction	Date de l'envoi du cpte rendu	
PEYCELON Ch	Président		
TAULEMESSE M	Directrice Générale		
VISSAC C	Secrétaire Adjointe		
LORIEUX B	Secrétaire Adj		
MALHOMME P	Trésorier		
COUSTON O	Trésorier Adj		
DUGUA C	suppléante		
FARGIER MC	Titulaire		
LEYDIER S	Titulaire		
DELPIC J	Titulaire		
PEZEROVIC S	Titulaire		
BONNEFILLE D	Titulaire		
GELLET MARTINOL C	Titulaire Cadre		
PROVOST N	Représentant Syndical FO		
Etablissements	Pour diffusion		

